

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AGRICULTURE

Auch, le 23 février 2024

Mesures en faveur de l'agriculture

Conclusion du premier cycle de travail sur la simplification des normes agricoles au niveau départemental

Suite à la mobilisation des agriculteurs en janvier et février 2024, le gouvernement a pris un nombre inédit d'engagements et de mesures d'urgence au niveau national.

À l'écoute des agriculteurs, des discussions à l'échelle de chaque département ont été engagées pour travailler sur des mesures de simplifications agricoles dans le but d'améliorer le quotidien des agriculteurs.

En ce sens, le Préfet du Gers a lancé un ensemble de consultations et a organisé plusieurs comités en présence des représentants de la chambre d'agriculture, des syndicats agricoles, des producteurs ainsi que des services de l'État. Ce premier cycle de travail (5 réunions départementales) vient de s'achever avec la réunion de synthèse du 23 février 2024 au cours de laquelle ont été présentés les 130 mesures de simplification de normes européennes, nationales et régionales, identifiées et transmises au ministère de l'Agriculture. Par la suite, cette réunion a permis de dégager plusieurs chantiers prioritaires départementaux :

1. La création d'un pôle eau, présidé par le Préfet, vient répondre aux attentes des agriculteurs gersois. Les questions d'extension, de curage et de création de retenue seront traitées plus rapidement pour répondre aux demandes du monde agricole et aux besoins de ressource en eau.
2. La question des travailleurs saisonniers sera également au centre des travaux et des consultations pour les semaines qui viennent, pour sécuriser les recrutements effectués par les exploitants agricoles. La reconnaissance par le Premier Ministre de l'agriculture comme secteur de métiers en tension est un pas important vers une plus grande souplesse dans la gestion des travailleurs saisonniers.
3. Les contrôles constituent le troisième sujet prioritaire. Sur la base d'un contrôle annuel, L'État doit pouvoir maintenir un contrôle efficace pour protéger la population sans peser de façon excessive sur le quotidien des agriculteurs.
4. Du fait des procédures administratives souvent lourdes pour certains dossiers, un référent unique sera désigné afin d'accompagner les agriculteurs porteurs d'un projet complexe (exemple : création d'un bâtiment agricole, avec photovoltaïque et projet de curage d'un lac).

Ces quatre chantiers ne sont évidemment pas les seuls. Ils constituent une base de travail pour répondre de manière concrète et rapide aux revendications du monde agricole. Les sujets d'indemnisation, de versement des aides et de trésorerie demeurent le dossier actuellement prioritaire (fonds d'urgence viticulture et MHE).

**Service de la Communication Interministérielle  
et de la Représentation de l'État**

Un second cycle de travail est désormais entamé et une prochaine réunion départementale sous le même format est programmée le 22 mars prochain. Le dialogue et la recherche de simplification se poursuivra entre les différents acteurs.

**Service de la Communication Interministérielle  
et de la Représentation de l'État**

Tél. 05.62.61.43.67  
Portable. 06.07.18.25.31  
Mél. [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr)

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH

